

Au premier trimestre 2022, toutes les régions sont au-dessus de leur niveau d'emploi salarié d'avant la crise sanitaire

EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS (PAR RÉGION ET DÉPARTEMENT) - PREMIER TRIMESTRE 2022

Informations Rapides · 8 juillet 2022 · n° 180



Avertissement sur l'emploi salarié localisé

Au premier trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi sont davantage révisées sur le passé qu'habituellement, car elles bénéficient de plusieurs changements méthodologiques.

La Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Cette révision est maintenant prise en compte dans les séries diffusées par l'Insee. S'y ajoute la révision, habituelle, liée à la mise à jour des modèles calculant les corrections des variations saisonnières.

Par ailleurs, les alternants (en apprentissage ou contrat de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans la dynamique de l'emploi salarié sur les années récentes. Cela conduit à comptabiliser 240 000 créations d'emplois supplémentaires entre fin 2019 et fin 2021, l'apprentissage ayant fortement augmenté entre fin 2019 et fin 2021.

Enfin, les niveaux d'emploi en séries longues des Estimations trimestrielles d'emploi sont calés sur les Estimations annuelles d'emploi, qui ont été l'objet d'un rebasement au printemps 2022.

Ces différentes révisions sont détaillées dans la note méthodologique liée à la publication nationale.

Au premier trimestre 2022, l'emploi salarié a progressé dans la majorité des régions

Entre fin décembre 2021 et fin mars 2022, l'emploi salarié a progressé de 0,3 % en moyenne sur le territoire national, grâce à une hausse dans le tertiaire marchand hors intérim (+0,6 %). L'emploi salarié a progressé au moins aussi vite qu'au niveau national dans dix régions, et c'est en Corse (+0,9 %) que la hausse est la plus forte. En glissement annuel, l'emploi salarié a le plus progressé en Corse et Auvergne-Rhône-Alpes (+3,7 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+3,9 %).

En France métropolitaine, seulement trois régions présentent au premier trimestre 2022 un taux de chômage plus élevé qu'au niveau national (7,3 %) : Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,2 %), l'Occitanie et les Hauts-de-France (8,7 %). Dans les DOM, le taux de chômage est plus élevé, avec des taux allant de 12,3 % à presque 19 %.

Figure 7 - Taux de chômage trimestriel au premier trimestre 2022

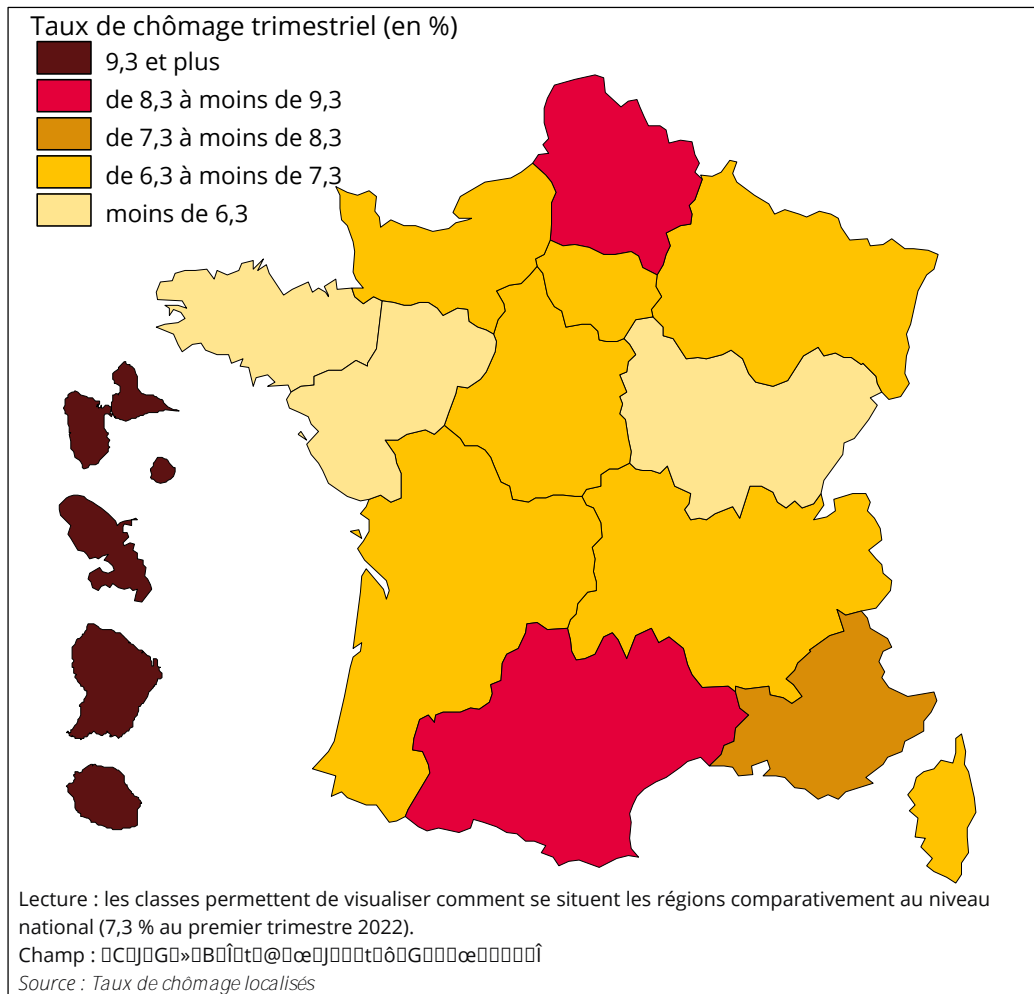
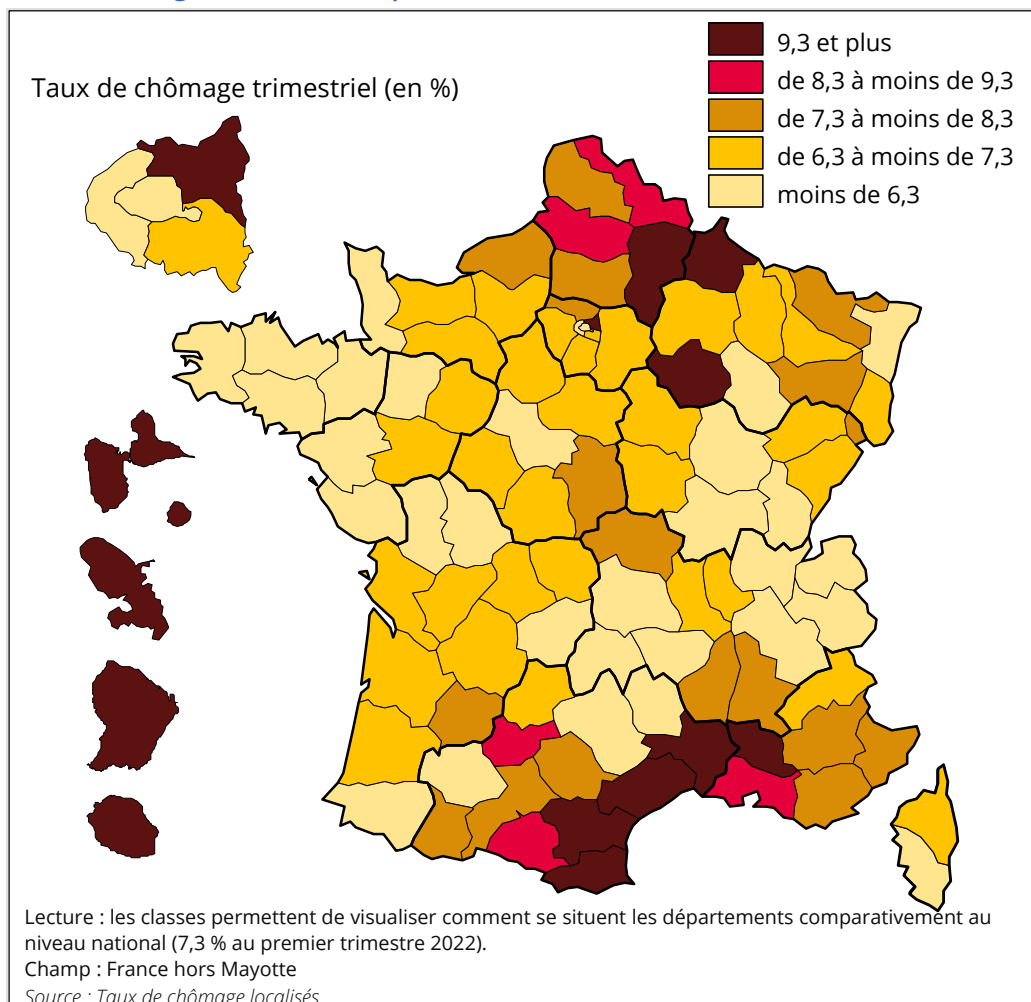


Figure 8 - Taux de chômage trimestriel au premier trimestre 2022



Pour en savoir plus

L'enquête Emploi permet de mesurer le taux de chômage chaque trimestre de manière précise au niveau national. À des niveaux géographiques plus fins l'échantillon interrogé est trop réduit pour un bon suivi conjoncturel.

L'Insee élabore donc un indicateur spécifique, le « taux de chômage localisé », construit à partir de trois sources sur le champ de la France métropolitaine : l'enquête Emploi, qui fournit le nombre de chômeurs et de personnes en emploi au sens du BIT ; des données administratives sur l'emploi issues de déclarations sociales des entreprises et des indépendants, permettant de localiser exhaustivement et finement l'emploi au niveau des territoires ; des données de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi en catégorie A (DEFM A), qui permettent de localiser finement les personnes sans emploi. Cette dernière source diffère en niveau des résultats de l'enquête Emploi, puisqu'elle ne suit pas les concepts du BIT mis en œuvre dans l'enquête. Mais, en supposant que cette différence est répartie de manière homogène, sa structure peut être utilisée pour ventiler le chômage issu de l'enquête Emploi.

Le calcul des taux de chômage localisés dans les DOM hors Mayotte s'appuie sur une méthodologie spécifique, conduisant à ce qu'un aléa statistique demeure dans les variations de court terme. Pour étudier les effets structurels et de long terme, les séries de taux de chômage en moyenne annuelle sont à privilégier dans les DOM hors Mayotte. L'Insee ne calcule pas de taux de chômage trimestriel pour Mayotte, mais diffuse un point annuel issu de l'enquête emploi réalisé au 2^e trimestre de chaque année. Ainsi au 2^e trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 30 % de la population active à Mayotte.

Les données (CVS en fin de trimestre) sont provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Prochaine publication : le 6 octobre 2022 (12h)

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr